

CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 1^{er} OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le premier octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

PRESENTS : M. JAUSSERAND, M. NETTE, M. LENGAIGNE, MME BRAU, MME GARRELIS, MME RAMBAUD, M. DUMEAU, M. DELONG, M. BOYER, MME LEGLISE, MME MEROT, MME SIMON

EXCUSES : M. VEUX (procuration à M. JAUSSERAND), MME DOUGLAS (procuration à M. NETTE), M. TROCMET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BRAU Carole

La lecture du compte-rendu précédent ne suscitant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Fusion de la CDC des Coteaux Macariens :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que du fait de la loi NOTRE parue le 7 août 2015, fixant le seuil des intercommunalités à 15000 habitants et sachant que la Communauté de Communes des Coteaux Macariens ne compte que 11 000 habitants, celle-ci doit fusionner avec une autre intercommunalité au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale devant se réunir mi-octobre sous l'autorité de monsieur le Préfet, chaque commune appartenant à cette CDC comme il l'avait déjà indiqué lors des précédents conseils municipaux doit se prononcer pour émettre un avis sur le choix de leur fusion.

Après un large débat sur les enjeux d'un rapprochement avec telle ou telle CDC, un tour de table est fait afin que chaque élu se prononce.

Madame GARRELIS prend la parole pour exprimer son avis :

L'esprit de la loi NOTRE est certes important mais l'analyse de l'existant dans toutes ses dimensions aussi à savoir :

- **Configuration géographique** : la CDC des coteaux macariens s'inscrit plus dans des côteaux de l'Entre deux Mers comme La Réole alors que le territoire de la CDC du Sud Gironde s'étend sur les graves, le sauternais et des Landes Girondines.
- **Une identité de territoire proche** : celle de la CDC des coteaux macariens et de la CDC du Réolais avec un cadre rural, une qualité de vie, la Garonne, le Dropt, dynamisme associatif qui contribue à un lien social particulier sur ces territoires, un « bien vivre ensemble » auquel nous sommes attachés

- **Equilibre et harmonie dans un développement « durable » du territoire :** Le sous-préfet considère que pour choisir entre les 2 CDC il faut considérer le bassin de vie et que notre bassin de vie est Langon.

Si l'on choisit Langon, on va accentuer cette concentration d'activités autour de Langon ce qui pose déjà des problèmes de circulation et de saturation, de développement urbain intense et si l'on regarde la carte géographique du territoire du SCOT notre CDC (11 000 habitants) sera une enclave des côteaux de l'Entre deux rattachée à une CDC de 30 000 habitants tournée vers un développement de l'axe Langon-Bazas-Captieux.

Pourquoi ne pas se tourner vers une CDC du Réolais de 20 000 habitants, elle-même pleinement dans l'Entre Deux Mers et ainsi chercher un développement économique plus harmonieux du territoire ?

- **Les outils actuels, compétences, travaux en cours et modes de gestion existants dans les deux CDC entre lesquelles il faut choisir ;**
ceux de la CDC des Coteaux Macariens sont plus proches de ceux de la CDC du Réolais comme par exemple ;

- o OTEM (développement touristique) et SIPHEM (logement social, amélioration habitat, maîtrise dépenses énergies, réseaux de chaleur)
- o Equipements sportifs, CAP33, soutien associations en régie
- o Mise en commun du matériel pour manifestations publiques en régie

- **Spécificité des Coteaux Macariens : ALSH et Ados** dont la compétence est déléguée aux associations (AVL et CVLV) alors que gérée en Régie dans les deux autres CDC. Hors l'ALSH de la Vallée du Dropt qui était une association fut intégrée semble-t-il par la CDC du Réolais lors des fusions précédentes. Quid de l'avenir de nos deux associations et de leurs employés dans la CDC du Sud Gironde ?

- **Notre avenir :**

- Le projet d'une zone d'activité sur la plaine de St Martin aura plus de chance d'aboutir avec la CDC du Réolais (nous serions une porte vers Langon) qu'avec la CDC du Sud Gironde qui peine à « remplir » celle de Mazères.

- Notre commune est située sur l'axe Langon-Marmande (D1113 et autoroutier) axe du territoire quotidiennement fortement fréquenté d'où l'implantation déjà existante de commerces, services ; bref des atouts et une attractivité existante pour poursuivre un développement autonome par rapport à Langon

- La CDC du réolais gère en régie 3 axes de développement économiques (soutien et accompagnements aux porteurs de projets, club entreprise, revitalisation centre bourg)

- La Réole élue ville d'art et d'histoire ; son label rayonnera forcément sur l'ensemble de son territoire

- La CDC des coteaux macariens me semble plus proche et complémentaire de celle du Réolais que du Sud Gironde

- **Santé financière n'est pas le seul critère mais un indicateur de la capacité à venir à investir :**

L'annuité de la dette de la CDC du Sud Gironde / CAF Brute (1411 K € / 1411 K€) au regard de celle du Réolais (475 K€/ 1140 K€) de même que l'encours de la dette (425 €/ hab en CDC du Sud Gironde et 140 €/ hab en CDC du Réolais et 75 €/ habitant CDC coteaux macariens).

Taux d'imposition plus élevés en CDC du Sud Gironde / CDC du Réolais. Les marges de manœuvre financières semblent plus grande côté La Réole également.

nos différences d'outils, de mode gestion avec la CDC du Sud Gironde a été soulevée auprès du préfet lors du précédent conseil communautaire, et n'ont eu d'autres réponses que cela devra être négocié. Mais nous ne représenterons que 27 % de la population dans la CDC du Sud Gironde et 35 % dans la CDC du Réolais.

Le préfet veut une fusion en un seul bloc, hors il serait tout à fait possible d'envisager une scission avec une partie des communes qui iraient vers Langon (St Macaire, St Maixant ...) et d'autres qui iraient vers La Réole. La seule condition c'est qu'il y ait continuité territoriale. Hors Caudrot peut véritablement faire ce choix vu sa position géographique.

En conséquence, je vote pour une fusion avec la CDC du Réolais même si quelle que soit l'option, il aurait été préférable d'avoir des réponses à nos interrogations.

Le Conseil Municipal décide finalement d'opter pour le bassin de vie de la Communauté de Communes du Sud Gironde, par :

11 VOIX POUR estimant que l'esprit de la loi, oriente les Communautés de Communes vers les bassins de vie où se trouve les centres administratifs et de décisions, de plus dans un avenir relativement proche, la CDC du Sud Gironde devrait avoir comme périmètre le grand sud girondin.

1 VOIX POUR la CDC de Cadillac

2 VOIX POUR la CDC de La Réole

1 ABSTENTION

Elections Régionales

Monsieur le Maire informe les élus qu'un décret du 30 juillet 2015 convoque les électeurs pour procéder à l'élection des conseillers régionaux les 6 et 13 décembre prochain.

Chacun devra donc indiquer ses disponibilités horaires pour les permanences des bureaux de vote.

Marche rose

En partenariat avec la session de marche du club du 3ème âge, et à la demande de Michel GARRAS de Castets en Dorthe, madame BRAU Carole a proposé que la commune de Caudrot participe pour la première fois à cette manifestation annuelle de lutte et de prévention des cancers du sein et du colon.

Cette marche d'environ 10 km est prévue le dimanche 11 Octobre en matinée, départ de Castets et une arrivée à Coimères.

Animations de fin d'année 2015

Réveillon

Madame BRAU Carole confirme que le réveillon de fin d'année 2015 n'aura pas lieu.

Trop peu de caudrotais y participent habituellement, ce qui n'est donc pas nécessaire de continuer.

Arbre de Noël

Un repas de Noël sera servi le jeudi 17 décembre au restaurant scolaire, puis les élèves du primaire iront comme l'an passé au cinéma de La Réole, quant aux petits de maternelle un spectacle est prévu, les enfants à partir du cours préparatoire écriront au père Noël afin de lui demander un cadeau collectif pour la classe.

Pour les personnes du troisième âge, le colis de fin d'année est maintenu, toutefois celui-ci sera moins important.

Concert en l'Eglise Saint-Christophe

L'école de Musique de Caudrot donnera un concert le samedi 19 décembre à 18 heures dans notre église.

Vœux du Nouvel An

La municipalité souhaite organiser une rencontre conviviale au foyer rural comme l'an passé, lors des vœux à la population caudrotaise, la date sera définie ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Club du Joyeux Automne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club des aînés lors de la réunion de son Conseil d'Administration en date du 14 septembre, sur proposition de son président, a décidé à l'unanimité de ses membres d'offrir à notre commune un défibrillateur, il sera installé à côté de l'affichoir administratif de la mairie.

Monsieur le Maire remerciera le Président au nom de la Municipalité.

Logements communaux

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Madame JOVIN Corinne locataire au 2, rue du Presbytère, celle-ci souhaite quitter son logement prochainement, mais ne peut donner une date officielle de départ, à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire a insisté sur le fait qu'il devait savoir rapidement à partir de quand il pouvait considérer ce logement libre.

Cercle Industriel

Monsieur le Maire a reçu tout dernièrement le Président du Cercle Monsieur GRELLIER Jean-Jacques ainsi que Monsieur BENITO Michel membre. Ces derniers sont venus l'informer du départ de la gérante actuelle le 2 octobre prochain.

Devant les difficultés rencontrées par cette association pour maintenir ce commerce sur Caudrot, celle-ci a décidé de mettre en vente le bâtiment ainsi que la licence d'exploitation. Une évaluation de ce bien a été faite, elle se monte entre 50 000 et 60 000 €.

Toutefois, l'association a proposé à monsieur le Maire si la municipalité le souhaitait, l'acquisition de ce bâtiment pour un montant de 40 000 €, les fonds seraient reversés à des associations locales (Ecoles, Collège, Associations de Loisirs, Associations bénévoles).

Un large débat est ouvert afin que chacun s'exprime sur cette proposition.

Monsieur le Maire est un peu réticent du fait que la commune ne dispose pas de marge financière importante, et de plus il indique qu'il faut derrière cet achat un projet, et rappelle que la commune ne peut pas avoir recours à un emprunt, il est donc contre cette acquisition.

10 VOIX sont contre l'acquisition du bâtiment situé au 14, place des tilleuls

1 VOIX POUR l'acquisition

1 VOIX Abstention

Circulation routière

Madame MEROT renouvelle le fait que la sortie depuis la route de Saint André du Bois et la RD1113 est très dangereuse, de plus il y a en permanence un véhicule devant l'habitation du 79 RD 1113 garé sur le trottoir, ce qui condamne la visibilité.

Un courrier sera adressé à cette personne, pour lui demander de déplacer son véhicule.

Monsieur le Maire doit faire avec M. NETTE et Monsieur DUCOS responsable du Centre Routier Départemental de Langon, un tour de la commune pour recenser les lieux dangereux en matière de sécurité routière.



- Madame GARRELIS précise aux élus que Monsieur RAMILLON Jean-Pierre Président de l'association Port Naval de Saint-Macaire a proposé une promenade fluviale entre Saint-Macaire et Caudrot, à certains élus pour regarder l'état des différents

ports qui bordent le fleuve de manière à étudier les projets possibles sur les bords de Garonne, il pense notamment à un partenariat lors de la fête de la Garonne organisée par cette association avec notre marché nocturne qui a lieu à la même date.

Monsieur BENITO Michel a été contacté, il est favorable à ce projet, et demande également une dynamique pour la mise en place du nettoyage du port de Caudrot.



- Monsieur DUMEAU voudrait signaler qu'il a constaté que beaucoup d'enfants s'amusent régulièrement sur le kiosque, c'est dangereux, il demande à ce qu'il soit envisagé la pose de barrières amovibles pour fermer l'accès et donc sécuriser le lieu, il souhaiterait également qu'on fleurisse cet édifice.

- Monsieur le Maire donne lecture et présente une jolie carte postale adressée par Monsieur NETTE à l'ensemble du Conseil Municipal depuis son lieu de vacances.

La séance est levée à 20 H 51.